



OCCE 07

SORTIES ÉDUCATIVES OCCE 07 PRINTEMPS 2010**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

OCCE 07

Quelques consignes selon les directives du B.O. DU 23 SEPTEMBRE 1999

AUTORISATION : Les sorties à la journée ne nécessitent que l'avis de votre Directeur au moyen de l'annexe 1.

TRANSPORT : Une attestation de prise en charge par l'OCCE vous sera transmise avant la sortie, ainsi que l'annexe 4 à remplir avec le chauffeur au départ. Les transporteurs sont inscrits au répertoire départemental des transporteurs.

INSCRIPTIONS : Renvoyer la fiche « option » qui se trouve en page 15 **avant les dates indiquées** pour chaque sortie.

DATES : Pour certaines destinations, les jours indiqués sont ceux sur lesquels des options ont été prises. Si aucune date proposée ne vous convient il est possible d'en envisager d'autres mais sous réserve des disponibilités. Pour les autres destinations la réservation se fera après vos inscriptions.

APPARIEMENTS : Pour alléger les coûts de transport, l'OCCE 07 essaie de regrouper au moins **35 enfants** pour la même destination. Ce sera aussi l'occasion de partager une journée avec d'autres coopérateurs.

TARIFS 2010 (en euros) :

Les tarifs de ces sorties comprennent :

- 1) le transport avec un car de 53 places (supplément possible si le nombre de transportés est supérieur) depuis l'école (ou d'une place accessible par un car) et retour au point de départ
* sous réserve d'une confirmation du tarif et de la disponibilité d'un car par l'autocariste du secteur
- 2) les visites, ateliers et animations prévues
- 3) la gratuité pour l'encadrement selon le bulletin officiel du 23 septembre 1999.

	SE1	SE2	SE3	SE4	SE5	SE6	SE7	SE8	SE9	SE10
Destination Départ	Saint Pierreville	Viviers Mornas	Lagorce St Alban Auriolles	Orgnac	Pont du Gard Nîmes	Vaulx en Velin	Jaujac	Grignan Taulignan	Crest Upie	Royans
Annonay	24	31	29	35	46	24	29	24	28	18
Tournon St Félicien	23	28	24	30	42	25	27	14*	28	14*
Guilherand St Péray	22	27	24	30	42	25	27	20	25	16*
Lamastre	21	26	29	31	46	27	25	20	25	18
Vernoux	21	27	29	30	44	27	25	18	25	19
Le Cheylard St Sauveur M.	20	25	24	30	44	28	27	18	26	22
La Voulte Le Pouzin	19	25	23	29	39	26	25	22	25	17*
Privas	19	25	21	28	38	26	26	18	25	22
Aubenas Thueyts Montpezat	20	27	16*	24	39	27	21	19	28	22
Rosières-Joyeuse Largentière	19	27	14*	24	38	31	21	19	28	23
Les Vans-Vallon Pont d'Arc	22	26	16*	26	38	28	22	20	28	23
Le Teil Viviers Bourg St Andéol	22	27	21	28	40	28	26	18	28	22

Le secteur auquel vous devez vous référer dans le tableau des tarifs est celui qui correspond à votre zone géographique, mais le départ du car aura bien lieu depuis l'école ou depuis une place accessible à un grand car près de l'école.

REPAS : Il sera tiré du sac. Un abri est prévu pour chacun des voyages.

RÈGLEMENT : Un acompte d'engagement est demandé à chaque coopérative. Nous pourrions établir, si nécessaire, une facture pour votre mairie afin de percevoir directement le montant de sa participation.

EFFECTIFS : Le nombre d'élèves indiqué au départ par la coopérative sera facturé. En cas d'absence(s) justifiée(s) le jour du voyage veuillez nous indiquer au plus vite le nombre réel d'élèves présents.